

Evocation

Autor(en): **Rittener, T.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **56 (1918)**

Heft 3

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-213651>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FLORIDOR. — Je vous fais toutes mes excuses et (*ouvrant son portemonnaie*) je vais vous la payer tout chaud...

L'ITALIEN. — Due francs pour oune colombe comme ça!... Et puis après, vous en tirez oune autre! Niente, niente! Vous allez mē suivre à la prison, al tribunal!

LE SCAPHANDRIER. — Ce serait un peu loin: Saint-Sulpice ne possède pas de tribunal, il n'a que son syndic.

L'ITALIEN. — Il syndic? va bene. Avanti! ¹ Les trois hommes se dirigent vers le village; mais, au bout de cinq cents pas déjà, ils rencontrent le syndic en train d'arracher ses pommes de terre.

L'ITALIEN, *faisant des courbettes*. — Mille et oune saluts, illoustrissime monsieur le syndic, zē souis oune povre homme dérobé et zē vous amène les due grands voleurs, les due canailles qui m'ont toué...

LE SYNDIC. — Je ne comprends rien tant à votre histoire, et pi d'abord, pour un homme tué, vous m'avez l'air d'être solide comme le pont de Morges.

L'ITALIEN. — Cē sont celoui-ci et celoui-là qu'ils sont venus dans mon pré pour mē massacrer et mē voler mes colombes... Che disgrazia, dio santo! ²

LE SYNDIC. — Laissez-me voir interroger ces messieurs, car je n'entends goutte à votre faux-romand.

L'ITALIEN. — Ma! zē vas vous exqliquer tout claramente. ³

LE SYNDIC. — Silence non de sort!... Eh bien, messieurs, qu'est-ce que c'est que ce trafi?

FLORIDOR. — Nous allions à travers champs, sans penser à mal, quand, près de la maison de ce monsieur, un pigeon vient se placer sur la trajectoire de mon arme et alors, vous comprenez, cela lui a porté malheur, à la pauvre bête.

LE SYNDIC. — Oué, oué!... Tout de même vous avez un pétairu qui part diablement vite.

LE SCAPHANDRIER. — C'est comme vous le dites, monsieur le syndic, l'arme de mon camarade est un peu prompte à la détente.

LE SYNDIC. — Oué... oué... elle est comme la langue des femmes... Mais au moins vous êtes-vous estusé auprès du propriétaire du pigeon?

FLORIDOR. — Parfaitement, monsieur le syndic, et je lui ai offert en même temps une pièce de deux francs à titre de dédommagement, mais il l'a refusée en nous traitant de bandits.

L'ITALIEN. — Si, si, banditi! birboni! ladronei! ⁴

LE SYNDIC. — Silence, nom d'une pipe!... Ainsi, messieurs, vous lui avez offert deux francs et vous vous êtes estusés honnêtement?

FLORIDOR ET LE SCAPHANDRIER. — Oui, monsieur le syndic.

LE SYNDIC. — Oué, Oué...

LE SCAPHANDRIER. — Et nous réitérons devant vous, monsieur le syndic, les regrets que nous éprouvons d'avoir tiré sur un pigeon domestique, au lieu du pigeon sauvage que nous croyions avoir aperçu.

LE SYNDIC. — Ah! vous l'aviez pris pour un pigeon sauvage?... Oué, oué!... Erreur ne fait pas compte... Vous l'italien, prenez les deux francs: votre pigeon sera bien payé.

L'ITALIEN. — Zē veux, moi, que vous mettiez d'abord en prison les due bānditti, pour dix ou douze ans...

LE SYNDIC. — Et moi je veux que vous me f... la paix!

L'ITALIEN. — Cristo!

LE SYNDIC. — Silence! cré nom de nom de sort!... Voulez-vous votre argent, oui ou non?

L'ITALIEN. — Niente, diavolo!

LE SYNDIC. — Eh bien f... moi le camp, sinon je vous f... mon pied dans le derrière!... Compris?

¹ Le syndic? Fort bien. Allons-y!

² Quel malheur, grand Dieu!

³ Clairement.

⁴ Oui, oui, bandits, gueux, voleurs!

L'ITALIEN, *s'esquivant*. — Si, si.

LE SCAPHANDRIER, *au bout d'un moment*. — Nous feriez-vous le plaisir, monsieur le syndic, de...

LE SYNDIC. — Oué, oué, allons boire un verre. V.F.

Les cucus. — Un commissionnaire suisse allemand, entre chez un horloger pour acheter un « coucou ». Il dit à l'employé :

— Je l'en ai déjà cinque; c'est pur faire le demi douzaine, gombrenez. Che l'met chaque cucu dize minuten indervalle; alors quand che dors bas, la nuit, che les entend chaque dize minuten. Moi che les aime pien les bedits cucus quand ils guèlent; ils m'aident à basser la nuit.

C. P.

EVOCATION

A l'auteur des « Coins de chez nous »

Quand l'hiver nous emprisonne
Auprès du feu qu'on tisonne,
Lorsqu'il neige et que le vent
S'essouffle à vouloir éteindre
Sur la vitre qu'il fait geindre
Son reflet doux et vivant,

Qu'on est bien, devant la braise,
A rêver tout à son aise,
Les yeux à demi fermés!
Pendant que le corps sommeille,
L'âme fuit, légère abeille,
Vers les souvenirs aimés.

C'est alors qu'on se rappelle
Combien la montagne est belle
Sous le ciel bleu de l'été;
Dans la flamme qui voltige
On voit passer, ô prodige,
Tout un monde regretté :

Des vallons et des prairies,
Dē longues pentes fleuries
Jusqu'aux bords d's frais ruisseaux,
Des chalets dans la verdure,
Des sapins, sombre parure
Autour des rianls coteaux.

C'est un vaste pâturage
En plein soleil, sans ombrage,
Avec des fleurs à foison
Et de grands troupeaux de vaches,
Egrenés comme des taches
Sur le velours du gazon.

Plus haut, le glacier déroule,
Fleuve de cristal, sa houle
De replis et de ressauts,
Ses larges vagues de glace
Soulevant de place en place
Des rochers comme vaisseaux!

Ce sont encor les ravines,
Les éboulis, ces ruines,
Au pied des escarpements,
Et les « tours », et les « murailles »,
Eternels champs de batailles
De l'Alpe et des Eléments;

Les arêtes découpées
Qui de leurs dents, ces épées,
Menacent, monstres en rangs,
Les nuages, ces chimères
Dont les formes éphémères
Passent en troupeaux errants.

C'est enfin la splendeur même
De la montagne qu'on aime :
Les neiges de son front pur,
La cime fière et tranquille
Qui surgit, blanche presqu'île
De la Terre dans l'Azur!

T. RITTNER.

Echos de la frontière. — Un officier morigène un soldat vaudois qui se présente avec un fort « plumet ».

— Pardon, mon lieutenant. cette cuite ne vous regarde pas!

— Comment ça?

— Parfaitement, mon lieutenant; c'est une cuite civile; je l'avais déjà avant d'entrer au service.

EH ! BIN, TE L'A !

QUAND on vâo couënâ cauquon, faut itrê bin su dē se n'affêrê, et tsouyî dē sē pas branquâ contrê on lulu que vo pâo mēl-trê dein on sa a reculon, ka adon vo passâ po on tatipotse et po on tadiê, et lē dzeins rizant dē vo.

Lo maidzo dē C'', qu'êtâi on grand farceu, s'ēin allâvê on dzo traôvâ sē malado dâo cotê dâo pî dē la montagne. L'êtâi avoué son petit tsai, mâ l'avâi doblliâ sē grelots.

Tracivê su lo tsemin quand reincontre cauquies païsans qu'allâvant fêrê dâi z'einrayrēs po dērontrê on vilhio tsamp d'espacettê.

Yon dē cliâo lulus po couënâ lo maidzo et po fêrê rirê sē camarâdo, fâ :

— Hé, mosieur le docteur, vous êtes en contravention.

— Et pourquoi?

— Parce que vous n'avez pas votre grelot-tière.

— Eh! mon pour'ami, lâi repond lo maidzo, comein vaô-tou qu'on ouîê mē grelots quand on reincontrê dâi toupin dē ta sortâ!

Et lo maidzo dzibllia son tsévau et tracê pe liein, tandis que lē compagnon dē l'autro recaf-fâvant à veintro débatenâ de cliâ remotcha que cozon bin aô mîma-mor qu'amâvê trâo fêrê son vergalant.

L'ENSEIGNE DU CABARET

(PAR LACHAMBEAUDIE).

DEVANT un cabaret ces mots étaient écrits :
« Aujourd'hui, vous paierez le pain, le vin, [la viande,

Demain, vous mangerez gratis. »

Janot, que l'enseigne affrande

Dit : « Aujourd'hui, je n'entre pas :

Il faudrait payer la dépense ;

Mais demain, je veux faire un si fameux repas,

Que le cabaretier s'en souviendra, je pense. »

Le lendemain, on vit entrer Janot

Qui va se mettre à table, et s'écrie aussitôt :

« — Servez vite, maître Grégoire !

Servez ! Jusqu'à la nuit, je veux manger et boire !

Apportez du meilleur, je suis de vos amis ! »

A peine le couvert est mis

Qu'il faut voir mon Janot des dents faire merveille

Et vider bel et bien les plats et les bouteilles.

S'étant lesté la panse, il se lève galement

Et, sans cérémonie, il regagne la porte.

Mais Grégoire l'appelle et lui dit brusquement :

« — Mon brave, il faut payer avant que l'on ne sorte !

— Vous riez, dit Janot, vraiment,

Et la plaisanterie est forte ;

Vous deviez aujourd'hui, si je m'en souviens bien,

Nous servir à dîner pour rien...

— Oh ! répond l'hôtelier, votre erreur est extrême,

Car je dis aujourd'hui ce qu'hier je disais :

Regardez, tous les jours mon enseigne est la même.

— Vous ne m'y prendrez plus, dit l'autre désormais,

Et vous ne m'eussiez pas leurré par un vain conte,

Si j'avais su qu'à votre compte

Demain signifiait jamais.

(Communiqué par PIERRE D'ANTAN.)

MUNITIONS DE GUERRE

LE mandat baillival que l'on va lire, dont la copie nous a été communiquée par M.

F.-Raoul Campiche, archiviste à Genève, existe aux archives de Vuillebaud, et concerne les munitions de guerre au temps où L. L. E. E. de Berne étaient les maîtres de notre pays. A ce titre, il ne manque pas d'actualité.

« Samuel Vurstemberguer, baillif d'Yverdon, A vous Vertueux Jacques Jaccottet conseiller de ce lieu et inspecteur des Magasins d'armes, salut.

» Nous vous ordonnons et commandons par les présentes, qu'ayez à promptement mettre ordre et tenir main à ce que vous les restants de chaque lieu dans ce baillage, ayent à promptement mettre leur munition dans les garderoberes, chas-